



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

POM : Polynésie française

Question écrite n° 43630

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de Mme la ministre de l'outre-mer au sujet des équipements hospitaliers en Polynésie française. En effet, ce territoire de la République française semble connaître de nombreuses carences dans le développement de certaines spécialités médicales. Ainsi, il n'existe aucune unité de soins palliatifs en Polynésie, ni aucun cancérologue, ce qui est totalement inacceptable. C'est pourquoi, il lui demande ce qu'elle entend faire afin d'aider le Gouvernement de la Polynésie française à répondre aux besoins des Polynésiens dans ces deux domaines.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité appeler l'attention de la ministre de l'outre-mer sur la situation de la Polynésie française dans le domaine des soins palliatifs et dans certaines spécialités médicales comme la cancérologie et lui demande de préciser les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour aider le Gouvernement de Polynésie française à répondre aux besoins en ces domaines. Il est rappelé à l'honorable parlementaire que le domaine de la santé relève d'une compétence exclusive de la Polynésie française dans laquelle l'État ne peut interférer. C'est le Gouvernement de Polynésie française qui définit sa propre politique en matière de santé et décide de l'organisation de l'offre de soins sur son territoire, selon ses propres priorités. C'est ainsi que le plan cancer et les plans de développement en faveur des soins palliatifs ne sont pas applicables en Polynésie française. Toutefois, de 1999 à 2004, l'État a accompagné contractuellement la Polynésie française dans le développement de son offre de soins, dans le cadre de conventions spécifiques dans le domaine de la santé. La dotation globale de développement économique pérennisée à hauteur de 150 MEUR par an, libres d'emploi, permet à la Polynésie française d'exercer pleinement l'autonomie statutaire dont elle bénéficie et donc les choix budgétaires qu'elle entend privilégier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43630

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5269

Réponse publiée le : 12 octobre 2004, page 7977